En direct des négociations : Contrat collectif santé pour les fonctionnaires d'Orange

Montreuil, le 21/04/2017

Jeudi 20 avril a eu lieu la 2ème journée de négociations sur la mise en place d'un régime collectif de santé pour les fonctionnaires. La Direction n'a toujours pas fait de propositions concrètes.
En préalable la CGT a demandé la révision du montant actuel de la participation de l'employeur de 37,5€ à 60 euros au minimum mensuel avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2017 et ce jusqu'à la fin des négociations.

Toutes les organisations syndicales ont exposé leurs demandes. La Direction pour sa part a réaffirmé qu'elle refusait d'inclure la prévoyance dans le contrat et qu'elle s'engageait à mettre en place un regime collectif de santé à compter du 1er janvier 2018. Ce contrat devra être financièrement équilibré.
Pour sa part la CGT a argumenté sur la nécessité de prendre en compte toutes les données et d'analyser les répercussions que pourraient avoir les différents scénarios sur la situation des retraités actuels et futurs.
Par ailleurs, la direction précise qu'une négociation s'ouvrira mi-2018 sur le contrat des salariés de droit privé.

La CGT revendique une prise en charge à 100% par la sécurité sociale.
C'est nécessaire pour arrêter l'évolution du prix des complémentaires ou sur-complémentaires. La sécurité sociale n'est pas malade de trop de dépenses mais d'un manque de recettes.
Le seul transfert vers la sécu des sommes consacrées aux complémentaires y contribuerait.

La CGT se prononce pour un contrat solidaire et demande !

- ✓ l'intégration des actifs et des retraités actuels et futurs ,
- ✓ une participation de l'employeur à hauteur d'un minimum de 60%,
- ✓ un niveau de prestations et de remboursements correspondant à minima à celui du contrat des salariés de droit privé,
- ✓ une gestion démocratique du contrat groupe avec pour les organisations syndicales un droit de regard et de décision sur le financement et les prestations offertes.

Afin de peser sur les négociations la CGT vous invite à vous exprimer et signer massivement la pétition au verso

SIGNEZ LA PÉTITION

Négociation Santé des fonctionnaires
Pour un contrat solidaire les salariés du site se prononcent pour :

- ✓ **l'intégration des actifs et des retraités actuels et futurs**
- ✓ **une participation de l'employeur à hauteur d'un minimum de 60%**
- ✓ **un niveau de prestations et de remboursements correspondant à minima à celui du contrat des salariés de droit privé**
- ✓ **une gestion démocratique du contrat avec pour les organisations syndicales un droit de regard et de décision sur le financement et les prestations offertes**

Nom	Prénom	Signature